

CORRESPONDANCE

A PROPOS DU CORPUS

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue Africaine*, M. Max van Berchem, le savant orientaliste genevois, a bien voulu consacrer aux fascicules déjà parus du *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* un article du plus haut intérêt. Parmi les remarques que lui a suggérées la lecture du volume relatif au département d'Alger, il en est auxquelles je désire présenter quelques réponses : je suis convaincu que mon éminent critique ne verra dans ce souci de lui soumettre mes justifications qu'une marque de ma haute estime pour son talent incontesté, et de ma gratitude pour les précieux conseils qu'il m'adresse avec autant de sympathique bienveillance que de réelle autorité.

En plusieurs occasions, M. van Berchem exprime le regret de ne pas voir indiqués les points où l'on pourrait espérer découvrir, par des recherches ou par des fouilles, de nouvelles et intéressantes épigraphes, et de constater l'absence de certains rapprochements philologiques, ou de certaines comparaisons entre le style des inscriptions occidentales et celui des inscriptions d'Orient. Cette réserve tient à la nécessité où j'étais de me renfermer dans un cadre restreint. En m'engageant à entreprendre la publication d'une partie du Corpus, on m'avait bien promis un concours officiel ; mais on m'avait recommandé d'être ménager de mes pages, et on m'avait averti que la place me serait mesurée. Force me fut donc d'élaguer tout ce qui n'était pas essentiel, tout ce qui était, pour ainsi dire, étranger à la matérialité même des épigraphes. On conçoit aussi que je me sois abstenu, dans ces conditions, de donner à l'index l'ampleur qu'il aurait pu prendre ; par exemple, les termes techniques, qui figurent en assez grand nombre dans les textes, ont dû être exclus de ce répertoire.

C'est à la même cause qu'il convient d'attribuer le défaut total de facsimile. Je ne me dissimule pas l'importance primordiale des planches dans un ouvrage de ce genre : elles ornent et éclairent le texte, elles dispensent d'un effort souvent pénible le lecteur désireux de suivre la marche d'un déchiffrement laborieux ou contestable. Malheureusement elles coûtent cher, et les budgets officiels eux-mêmes sont parfois ensermés dans des limites trop étroites.

Mais il sied, sans doute, de ne point insister sur ces considérations, et de quitter le domaine de la comptabilité pour aborder celui de l'orientalisme.

N° 4. — Cette épigraphe qui célèbre la construction du minaret de la grande mosquée d'Alger contient un passage ainsi conçu : « La lune du firmament me fit face et me dit : Salut à toi, seconde lune ! » Comme cette phrase vient après la mention des pommes de métal qui surmontent le minaret, M. Van Berchem fait la remarque suivante : « Peut-être ces mots font-ils allusion au croissant de métal qui formait souvent, avec les pommes, le couronnement des minarets, du moins en Égypte ; il serait intéressant de savoir si ces accessoires existent encore. » Cette explication est séduisante et je déclare qu'elle m'était venue un moment à l'esprit : mais elle doit rester à l'état d'hypothèse. Plusieurs constructions musulmanes d'Alger sont ornées des trois pommes traditionnelles traversées par une tige verticale qui supporte un croissant ; mais cet emblème terminal fait précisément défaut à la Grande Mosquée. En a-t-il toujours été ainsi ? La chose est vraisemblable, car des réparations autrement coûteuses que le remplacement d'un si petit accessoire ont été plusieurs fois effectuées dans ce monument, et il est difficile d'admettre que le personnel religieux n'ait pas réclamé le rétablissement d'un symbole qu'on trouve tout préparé chez les ferblantiers de la ville. On pourrait encore supposer que le texte fait allusion à la lanterne monumentale placée sur le minaret pour signaler l'heure de la prière lorsque l'obscurité empêche les fidèles d'apercevoir le drapeau nommé *'alâm*. Mais n'est-il pas plus simple et aussi naturel d'admettre que le rédacteur a employé une figure familière aux écrivains orientaux, pour qui l'astre des nuits est le type de la beauté accomplie ?

N° 6. — Le commentaire de cette inscription indique incidemment les dates auxquelles apparaissent dans l'histoire de la piraterie barbaresque les reis Mâmy Corso et Mâmy Arnawt. Or, M. Van Berchem relève fort à propos l'erreur que j'ai commise en donnant les années 996 et 1009 de l'Hégire comme équivalant respectivement aux années 1569 et 1582 de l'ère chrétienne ; il ajoute aussitôt que ce sont apparemment les dates chrétiennes 1569 et 1582 qui sont exactes, car elles figurent dans l'histoire de l'Afrique septentrionale de M. E. Mercier (1). Ce sont, en effet, ces derniers chiffres que le lecteur doit retenir : les dates hégiriennes correspondantes sont pour 1569 les années 976-977, et pour 1582 l'année 990 (2).

Il n'est pas inutile d'expliquer en quelques mots l'origine de cette erreur, bien qu'elle ne porte que sur un détail du commentaire. Lorsqu'il s'est agi d'établir la concordance des dates inscrites sur les épigraphes, j'ai toujours employé les tables de Wüstenfeld comme moyen d'information ou de vérification. Mais, au moment où j'ai rédigé le commentaire de l'inscription n° 6, je n'avais pas ces tables sous la main, et j'ai été réduit à calculer la date de l'ère hégirienne en appliquant une formule donnée par Bensedira (3) qui l'avait, sans doute, établie d'après Bres-

(1) T. III, p. 111 et 160.

(2) Ou plus exactement, les années 989-990-991 ; l'année mahométane ne comptant que 354 jours, il arrive parfois qu'une année chrétienne chevauche sur trois années hégiriennes.

(3) *Manuel épistolaire de langue arabe* (Alger, Jourdan, 1894), p. 132-133.

nier (1). Malheureusement, Bensedira avait mal compris la seconde partie de la règle énoncée par Bresnier, de sorte que la double formule par laquelle il la résume, exacte en ce qui concerne le passage d'une date hégirie à une date chrétienne, est absolument fautive en ce qui concerne l'opération inverse. L'observation judicieuse de M. Van Berchem fournit donc l'occasion de rectifier la formule de Bensedira, qui doit être lue :

$$H = C - 622 + \frac{C - 622}{32} \quad (2)$$

N° 16. — Ce texte inspire à M. van Berchem des réflexions qu'il est utile de reproduire entièrement pour rendre plus claire la réponse qui y sera faite. « Cette épigraphe datée de 1003 (1596-7) proviendrait de la » caserne des janissaires dite *supérieure*. Or celle-ci, d'après le n° 23, a » été bâtie en 1047 (1637), soit dix ans après la caserne des janissaires » dite *inférieure* (n° 20), et l'auteur observe, p. 43, que les inscriptions » fixent bien les dates respectives des deux monuments. Mais alors, » comment un texte daté de 1596 peut-il provenir d'un édifice bâti en » 1637 ? En réalité la *fondation* de la caserne supérieure doit être anté- » rieure, non seulement à l'année 1637, mais même à l'année 1596, puisque » l'épigraphe datée de cette année ne concerne qu'une porte. C'est ainsi » du moins que l'entend Devoulx et quelques mots d'explication sur ce » point auraient donné plus de clarté au commentaire de ces textes. »

Je ne répéterai pas ici les raisons qui m'ont condamné à une grande sobriété dans les développements de cette nature. Mais puisque l'occasion se présente à moi de m'expliquer plus complètement sur ce point, je la saisis très volontiers. L'inscription n° 16, datée de 1003 (1596-7) provient de la porte de la caserne Médée *supérieure*, fondée à une époque indéterminée. En 1627-28, une autre caserne fut construite dans une partie plus déclive de la rue Médée ; sa table de fondation, encore en place aujourd'hui, est reproduite au n° 20. Cette seconde caserne prit naturellement le nom d'*inférieure* à cause de sa position, et celui de *neuve* en raison de son âge. Mais la caserne *supérieure* ou *vieille* fut bientôt elle-même remplacée par un bâtiment plus nouveau, en 1637-38, comme en fait foi la table de fondation encore fixée au-dessus du portail et reproduite au n° 23. Il en résulta qu'elle prit les noms de caserne *supérieure* ou *neuve*, tandis que l'autre s'appela désormais caserne *inférieure* ou *vieille*. Ainsi s'expliquent, à mon sens, les contradictions apparentes relevées par M. van Berchem dans la toponymie de cette partie de la ville. Comme je l'ai dit dans le commentaire, les inscriptions sont encore en place ; aucune erreur n'est donc possible en ce qui concerne le monument auquel chacune d'elles s'applique. De plus, il est de toute évidence que, dans le dernier état de ces constructions, la caserne *supérieure* est la plus neuve, et l'*inférieure*, la plus ancienne.

(1) *Cours pratique et théorique de langue arabe* (Alger, Bastide, 1855), p. 331-332, et *Chrestomathie arabe* (Alger, Bastide, 1857) p. 25.

(2) La formule qui permet de calculer l'année chrétienne en fonction de l'année hégirie reste exacte ; c'est bien $C = H - \frac{H}{33} + 622$.

N° 23. — Pour ce qui est de l'orthographe *bâdichâh* (au lieu de *pâdichâh*), je persiste à croire qu'elle est due à l'ignorance du rédacteur plutôt qu'aux nécessités de la rime, bien qu'elle serve heureusement celle-ci. Une déformation identique se rencontre dans plusieurs mots que le dialecte algérien a empruntés indirectement à la langue persane. C'est ainsi qu'on écrit et qu'on prononce *kelah'* (1) (de *koulâh*), et *sbâih'î* (2) (de *sibâhî*). Dans ces exemples et dans plusieurs autres qu'on pourrait aisément citer, le *hâ* a été changé en *hà* sans que les exigences de la poésie puissent être invoquées comme excuse.

N°s 23, 26, 39, 48. — Sur la valeur des mots *mans'oûr*, *mah'roûsâ*, etc., je suis absolument d'accord avec M. Van Berchem : ces épithètes ont bien un sens précatif. Si je ne l'ai pas indiqué dans le commentaire, c'est que, les arabisants étant d'accord sur ce point, j'ai considéré cette vérité comme acquise ; mais, d'autre part, je n'ai pas cherché à marquer cette nuance dans la traduction, parce que ce souci de la précision a pour résultat d'alourdir la phrase de la façon la plus disgracieuse, la langue française manquant d'adjectifs précatifs. C'est pour éviter cet inconvénient que les traducteurs les mieux avertis rendent couramment le précatif *ta'âla*, si fréquent après le nom de Dieu, par « le Très-Haut » ; qui est une épithète affirmative et non précative, au lieu de lui donner son sens exact « qu'il soit considéré comme élevé » ou « que son élévation soit proclamée ». Mais cette traduction se justifie par la faculté qu'elle laisse au rédacteur de ne pas interrompre le cours de sa phrase par des parenthèses qui formeraient un véritable chapelet litanique dans les cas où les précatifs se succèdent en nombre surabondant.

N° 41. — Dans le commentaire de cette inscription figure la phrase suivante : « Il n'est pas inutile d'observer que *mah'roûsèt* est écrit avec » un *tâ*, et non avec un *lâ* *merboût'â* comme l'indique Devoulx qui le fait » précéder, également à tort, de la préposition *bi* ; l'orthographe de ce » mot, non moins que la construction de la phrase qui le renferme, » semble révéler l'origine turque du rédacteur ». M. Van Berchem, faisant allusion à ce passage, reconnaît avec moi que l'auteur de l'épigraphie n'était probablement pas arabe ; mais il se méprend en voyant dans les mots « non moins que la construction de la phrase qui le renferme » une critique de la tournure *mah'roûsèti 'l-Jezâir* que je n'attaque en aucune façon et que je trouve correcte pour les raisons qu'il indique lui-même. La construction fautive que j'entendais signaler est non pas celle qui suit, mais celle qui précède *mah'roûsèt*. Le texte porte, en effet, *El-Hâjî Cha'bân dâ'î baqâ'î 'd-dawlèti mah'roûsèti 'l-Jezâir*. Or *dawlâ* a pour complément annectif *mah'roûsèti 'l-Jezâir* et devrait, en conséquence, être dépourvu d'article : c'est là qu'est la faute. Devoulx en avait évidemment été choqué et, prenant son désir de correction pour une réalité, il avait cru voir, devant *mah'roûsèti*, la préposition *bi* qui rétablissait l'équilibre de la phrase.

Puisque l'occasion se présente de revenir sur ce passage, qu'il me soit permis d'en profiter pour montrer combien il est impossible parfois de

(1) Épaisse calotte de feutre.

(2) Spahi.

maintenir dans la traduction la valeur précative de certains termes, sur laquelle M. Van Berchem insiste dans une partie de sa critique. Le mot *baqâ'* a ici une valeur précative, en sorte que *dâ'i baqâ' i'd-dawlâ* équivalant à l'eulogie *dâ'i abqa 'llahou dawlatahou*. Pourtant je me suis borné à traduire par « Dey du pouvoir durable dans la ville bien gardée d'Alger ». Au surplus, les mots *mah'roûsèti 'l-Jezâir* ont également un sens précatif, de telle manière que, pour rendre exactement ces nuances, il eût fallu écrire : « El-Hâjî Cha'bân, dey (que Dieu fasse durer son pouvoir !) d'Alger (que Dieu la garde !)... » La phrase eût alors été disloquée par des exclamations optatives dont la fréquence eût fatigué le lecteur.

N° 135. — Cette épigraphe turque concerne la porte sultane qui fermait l'ancien palais de la Jeninâ. Le nom de 'Aly-Pacha, qui la fit restaurer (*qalde mujedded*), est, en effet, indiqué au premier vers ; mais le nom du fondateur primitif a été passé sous silence, et c'est ce détail que j'ai souligné. Plusieurs inscriptions font mention du fondateur en même temps qu'elles nomment le réparateur. De même, quand une construction entreprise sous un dey ou un pacha n'était achevée que pendant le règne de son successeur, on citait parfois les deux noms. (Cf. n° 38).

Telles sont les réponses que je sou mets à l'appréciation de M. van Berchem. En terminant je tiens à le remercier du soin avec lequel il a bien voulu examiner la partie du Corpus à laquelle j'ai appliqué mes efforts : la compétence qu'il a acquise en cette matière lui a permis de tracer de main de maître le plan du travail d'ensemble qui pourra être tenté sur l'épigraphie arabe quand toutes les collections régionales auront vu le jour. Nul n'est mieux que lui préparé pour une pareille entreprise ; je n'en veux pour preuve que les réflexions si intéressantes dont il a émaillé sa critique. Pour ma part, j'ai puisé dans les pages qu'il m'a consacrées des enseignements d'autant plus précieux qu'il a su les revêtir d'une forme à la fois aimable et élégante.

Docteur GABRIEL COLIN.

Le Gérant,
J. BÉVIA